

Premier forum de l'association "Accroche", les actes.

INCLUSION SOCIALE DES JEUNES DECROCHEURS : RESSOURCES ET PERSPECTIVES

Interventions prononcées par les invités

Autonomie et insertion sociale :

la nécessité d'un engagement solidaire des acteurs professionnels

par **Simon DARIOLI**

Chef du service social du canton du Valais, ancien Vice-Président de la CSIAS.

En préambule ou en exergue de cette intervention, j'ajouterais : **Poser un cadre....sortir du cadre.**

Les jeunes décrocheurs...qui sont ils ? On s'en fait une image, bien sûr, mais correspond-elle à la réalité, à leur réalité celle qu'ils vivent au quotidien, celle de leurs valeurs, de leurs langages, de leurs espoirs et de leurs désillusions....

Sans prétention, j'ai essayé de poser quelques points de repères, pour moi d'abord... J'espère qu'ils vous seront utiles, un peu.... Je vous livre quelques réflexions que je tire de 35 ans d'activités professionnelles dans le domaine social, comme assistant social, puis responsable de services privés, associatifs, communaux et finalement au niveau cantonal où je suis actuellement.

Pour préparer mon intervention, j'ai examiné les statistiques de l'aide sociale valaisanne qui, je le relève en passant, ne diffèrent pas sensiblement des statistiques suisses collectées annuellement par l'Office fédéral de la statistique. Ce n'est qu'un bout de la lunette, mais il reflète une part de réalité...

Premier constat : **L'objectif du SEFRI¹ à court/moyen terme est que 95% des jeunes soient au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée (CFC). Aujourd'hui on est juste un peu en dessous des 90%.**

- 58 % des personnes au bénéfice de l'aide sociale âgées de 18 à 65 ans n'ont aucune formation professionnelle achevée. Le taux est quasiment le même si l'on ne considère que la cohorte des 18-25 ans.
- Le taux de non-qualifiés est de 40% pour les ressortissants suisses et de 70% pour les ressortissants étrangers.
- On sait que la population étrangère est surreprésentée dans l'aide sociale, réalité à laquelle on donne les explications les plus diverses, selon ses convictions politiques, son niveau d'empathie de peur ou de rejet vis-à-vis de l'altérité, celle du marginal, de la personne handicapée et surtout de l'étranger...
- Or, curieusement, (mais j'emploie ironiquement le terme à dessein, car ce n'est pas si incompréhensible), si on « neutralise » la différence de taux de qualification professionnelle entre suisses et étrangers, le taux de personnes à l'aide sociale ne diffère pas entre suisses et étrangers. Evidemment, les parcours qui amènent à l'aide sociale sont toujours complexes et c'est presque toujours le résultat d'une accumulation de facteurs déficitaires qui provoquent cette situation.

Premier constat, première question : **Quelle chance de ne pas décrocher ont ces jeunes sans formation et sans perspective professionnelle réelle ?**

Le manque de formation scolaire et professionnelle est une cause première de décrochage et d'arrivée à l'aide sociale, chez les jeunes comme chez les adultes.

Ce n'est jamais la seule raison, mais elle met la personne en situation de grande fragilité et d'incapacité de réaction face à d'autres difficultés qu'elle rencontre : chômage, bien sûr, mais aussi ruptures familiales, problèmes de santé, problème financier imprévu, ou difficulté à trouver un sens à sa propre existence. C'est le cumul, le cocktail de ces différentes raisons qui amènent une personne à perdre le contrôle de sa vie, à être en décrochage.

L'arrivée et la dépendance à l'aide sociale est le résultat d'un double échec : celui de la personne qui n'arrive pas à répondre aux exigences d'autonomie sociale, professionnelle et économique posées par la société. Celui aussi de la société qui, emportée par sa propre dynamique de croissance, d'individualisation, de concurrence, n'arrive pas ou plus à laisser à chaque personne une chance d'en être membre à part entière.

L'existence même de l'aide sociale est un indicateur des limites de la protection sociale et un révélateur des dysfonctionnements sociaux. Au-delà de l'aide individuelle nécessaire qu'elle apporte, elle a donc un devoir d'interpellation de l'ensemble de la société sur ses objectifs, son fonctionnement et sa vision de l'homme.

Je me permets ici une première conclusion qui est une évidence :

- **L'absence de qualification professionnelle est un facteur de risque majeur de désaffiliation sociale pouvant amener la dépendance à l'aide sociale.**
- **A contrario, on peut donc affirmer que la qualification professionnelle est un facteur majeur de réduction de ce risque.**

Mais ce n'est pas suffisant...

Il faut considérer ici l'aide sociale sous un angle large. Elle ne concerne pas que la perte de l'autonomie financière, mais aussi la rupture du lien social, la désaffiliation (pour reprendre l'expression de Robert Castel ^A) et tous les problèmes qui en découlent, qu'ils s'expriment en termes de sécurité, de santé physique et psychique, et finalement de coûts économiques et sociaux directs et indirects.

Bien, me direz-vous, mais comment parvenir à réduire ce risque ? En d'autres termes comment promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et tout particulièrement de ceux qui sont en difficulté ? Si j'avais une réponse toute prête, je ne serais pas ici !!!

Essayons une fois encore d'observer la réalité des personnes les plus fragiles, celle des jeunes qui se sont trouvés en situation d'échec grave et pris en charge par les différents organes de protection sociale, l'assurance invalidité (AI), l'assurance-chômage ou l'aide sociale. Je reprends l'exemple du Valais.

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), le SECO ², l'OFAS ³ et la CDAS ⁴ ont lancé il y a quelques années le projet MAMAC ^B que vous connaissez. Le Valais s'y est engagé avec un fort soutien politique, une organisation interinstitutionnelle et des procédures contraignantes pour chaque partie.

En 2010, une analyse systématique du parcours des 27 jeunes de 18 à 25 ans ayant fait l'objet d'un assessment a été effectuée.

Il s'agissait d'essayer de dresser une cartographie des profils et des parcours de ces jeunes, depuis la fin de la scolarité obligatoire, pour mieux comprendre comment ils étaient arrivés à une telle situation de rupture professionnelle, familiale et sociale, avec de graves problèmes de comportement et souvent de santé.

A Robert Castel, sociologue français (1933 – 2013), était spécialisé en sociologie du travail et travaillait notamment sur des thèmes relatifs à l'exclusion sociale. Il est à l'origine de la constitution du Groupe d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS)

B MAMAC : acronyme allemand signifiant « Mediziisch-arbeitsmarktliche Assessments mit Case Management », autrement dit bilan médical, appréciation du potentiel professionnel par rapport au marché du travail et gestion par cas.

Chaque situation était différente, vous l'imaginez bien... Pourtant, plusieurs constantes ont pu être mises en évidence pour chacun de ces 27 jeunes :

- Tous avaient présenté des problèmes scolaires, personnels ou familiaux depuis l'adolescence, problèmes repérés et qui avaient amené l'intervention d'un service médico-pédagogique, d'un service de protection de la jeunesse, d'un service social, voire de l'ORP⁵ ou même de l'AI.
- Chacune de ces interventions pouvait être qualifiée d'adéquate, mais s'est achevée sans vraie suite, soit que la raison de l'intervention avait disparu (fin de droit aux prestations de l'assurance chômage ou de l'aide sociale, absence de handicap ou de perte de la capacité de gain au sens de l'AI), soit que le jeune avait mis de lui-même fin à la relation, ou déménagé, soit que le service ou le thérapeute n'avait pas pensé ou ne se sentait pas habilité à travailler en réseau.
- La plupart de ces 27 jeunes avaient fait l'objet de l'intervention de plusieurs services soit simultanément, soit successivement mais sans coordination, sans transmission d'information ou de passage de relais. En fait chaque acteur social ou thérapeutique était intervenu « en boucle sur lui-même », avec son regard et ses outils spécialisés.
- La plupart de ces 27 jeunes ont ainsi effectué deux, trois ou plusieurs « pirouettes » thérapeutiques, socio-éducatives ou socio-professionnelles, aboutissant à une fin sans perspective réelle. A décharge des acteurs professionnels, il faut relever que si les problématiques de ces jeunes avaient été moins lourdes et complexes, chaque intervention aurait pu aboutir à un résultat positif. Mais une fois encore, c'est l'observation des limites d'un système qui permet de mettre en évidence les corrections nécessaire et possibles.
- Après ces séquences d'accompagnement professionnel, chacun des 27 jeunes est passé par une période de « disparition dans la nature » ou de décrochage d'une ou de quelques années, vivant de petits jobs, d'expédients ou à charge de la famille.
- Ils ont ensuite réapparu dans un des dispositifs concernés par la CII, le chômage, l'AI ou l'aide sociale mais dans un état de désinsertion sociale et de délabrement physique et psychique tel qu'une prise en charge coordonnée dans le cadre MAMAC s'imposait.

J'avance ici une deuxième conclusion :

- **La réalité d'une personne en difficulté, et tout particulièrement d'un jeune échappe à une approche univoque centrée sur une problématique spécifique. La formation, le travail, la santé, la famille, le réseau social forment un tout indissociable de la réalité d'une personne. N'aborder qu'une facette de cette réalité, en occultant les autres problématiques, conduit presque toujours à l'échec. J'ajouterais même que c'est parfois condamner le jeune à récidiver dans ses comportements de rupture.**
- **Cet échec est frustrant pour le professionnel qui aura tendance à en reporter la responsabilité sur son client. Ce n'est pas forcément faux, mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi se demander si sa propre action était adéquate.**
- **La répétition des échecs est encore plus grave pour le jeune lui-même. La relation passe invariablement par le même chemin ou les mêmes étapes :**
 - soulagement d'être entendu dans sa situation difficile,
 - espoir/motivation,
 - désillusion de ne pas voir les choses changer,
 - démotivation,
 - rupture de la relation.

A chaque nouvelle boucle relationnelle, la confiance, l'espoir et la motivation s'amenuisent et la désillusion, la démotivation, voire le désespoir s'amplifient. Et on l'imagine facilement, la rupture est de plus en plus rapide. Situation impossible à gérer pour le professionnel et aussi pour le jeune qui, de prise en charge en prise en charge, construit et consolide sa marginalisation et son incapacité d'action.

Bien, me direz-vous, mais que faire ? En d'autres termes comment promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, en évitant la rupture ? Si j'avais une réponse toute prête, je ne serais pas ici !!!

Essayons tout de même quelques pistes de réflexion ou plutôt de nous appuyer sur l'observation de la réalité présentée ci-devant pour poser quelques principes d'action. Je ne m'avancerai pas sur les modalités d'organisation de cette action. Chaque canton a son histoire, sa culture institutionnelle et doit trouver le modèle qui lui convient le mieux. Mais, si les problèmes se posent de manière identique à Sion, Lausanne, Berne ou Genève, les réponses ne peuvent être fondamentalement différentes.

Il me semble que 2 axes d'action sont à explorer :

- **Comment rendre plus efficiente notre intervention ?**
- **Notre intervention est-elle normative, pour que tout rentre dans l'ordre ou s'appuie-t-elle sur les ressources, le langage et les aspirations des jeunes « décrochés » ?**

1. La collaboration inter-services (CI)

J'aime la définition qu'en donnait récemment Charles Kleiber^C au cours d'une séance interprofessionnelle : « La collaboration interinstitutionnelle n'est que la définition de la part de pouvoir personnel à laquelle on renonce pour la mettre au service du bien public ».

Reprenons l'exemple de la formation professionnelle

- Le soutien de la qualification professionnelle des jeunes tout particulièrement est un axe prioritaire de la réduction des risques.
- La qualification professionnelle se construit dans un continuum de formation. La plupart des jeunes s'inscrivent sans difficulté majeure dans ce continuum, avec parfois des accroc, comme le redoublement d'une année ou un changement d'orientation. Ces accroc ne remettent pas fondamentalement en cause le cursus de formation. Ils demandent parfois une aide ponctuelle, par les services d'orientation professionnelle notamment, aide qui, le plus souvent, est demandée par le jeune lui-même.
- Les jeunes en perte de repères, confrontés simultanément à des difficultés scolaires, personnelles, familiales, ou sociales ne sont plus à même d'assurer ce continuum. Ils s'enferment dans des comportements d'urgence, alternant demandes d'aide immédiate et ruptures. Progressivement, ils se désaffilient de la société et se marginalisent.
- Dans le patchwork des institutions et des mesures, ils glanent ici et là celles qui leur semblent apporter une solution de l'instant, sans cohérence et sans vraie perspective. Le tourisme institutionnel peut devenir chronique et fausser le parcours d'un jeune à tel point qu'il perd de vue ses véritables objectifs et même ses attentes réelles.

^C Charles Kleiber, ancien Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), Président du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais. A participé à la création des réseaux de soins.

- La cohérence et la perspective doivent en conséquence être assumées par le réseau institutionnel et transdisciplinaire. Pour ce faire le réseau doit se sortir lui-même de son organisation de bazar à mesures et mettre en place sa propre cohérence.
- Chaque dispositif de protection sociale est soumis à un cadre légal et à des contraintes financières qui l'amènent à resserrer son champ d'action et à reporter des charges sur d'autres dispositifs. Il en résulte des conflits d'intérêt dont la facture se reporte sur les personnes en situation de fragilité.
- Une vraie mise en réseau des dispositifs et des ressources à disposition doit s'appuyer sur une attitude volontariste, non protectionniste et soutenue par une volonté politique claire. Si l'on part de l'hypothèse que le politique réagit plus qu'il n'agit, il faut donc créer les conditions propices à la réaction et à l'expression d'une volonté politique. Le travail en réseau transdisciplinaire, qu'on peut aussi appeler « collaboration interinstitutionnelle » (CII), n'est donc pas une amicale de pêcheurs, mais une méthode de résolution des conflits d'intérêts.
- La cohérence demande un leadership clair et accepté par toutes les parties. En matière de formation professionnelle des jeunes, ce leadership doit être assumé par les services de la formation professionnelle. Dans d'autres domaines, le leadership peut être assumé par une autre organisation, mais ce n'est jamais évident, chacun voyant la réalité avec ses propres lunettes !
- Les acteurs de l'AI, de l'enseignement spécialisé, de l'assurance-chômage et de l'aide sociale interviennent avec leurs outils propres, mais en coordination avec la formation professionnelle.
- Si l'on admet qu'un jeune qui demande des prestations de l'AI, du chômage ou de l'aide sociale n'est plus dans un cursus de formation normal et maîtrisé, mais sur une trajectoire en décrochage, il ne devrait pas y avoir d'entrée en matière sur la demande par l'un de ces organes sans passer par une plate-forme de coordination réunissant le service de la formation professionnelle et les dispositifs concernés. C'est particulièrement important pour éviter le zig-zag et le pique-nique des mesures qui répondent à un problème immédiat mais sans créer de vraie perspective.
- Le plan de formation ou de reformation, incluant les aspects sociaux et financiers de la trajectoire de reconstruction doit être établi de manière commune entre les partenaires, chacun d'eux mettant ses outils et ressources propres au service du projet.
- Les décisions prises dans le cadre de la CII sont contraignantes pour toutes les parties. Elles font l'objet d'un contrat entre les acteurs sociaux et d'un contrat avec le bénéficiaire. Principe de responsabilité co-solidaire.
- Un principe doit être posé et accepté par tous : si une situation est impossible, c'est qu'on n'a pas encore trouvé la solution, et on ne quitte pas la table de discussion sans l'avoir fait.

Mon propos est assez carré, peut soulever des objections et doit être nuancé, je m'en rends bien compte. Cependant si la question de la formation professionnelle de tous les jeunes, y compris ceux qui sont en difficulté est importante, les réponses doivent être fortes et claires. Elle demandent un engagement cohérent des professionnels, mais aussi des jeunes en rupture.

Poser des exigences à un jeune est aussi une forme de respect et de reconnaissance des compétences de la personne. La pire des attitudes est de ne rien demander, ou de dire « Tu n'as pas réussi. Ce n'est pas grave...tu as fait avec les moyens que tu avais ». Ce sont des certificats de nullité qui enterrent à coup sûr un jeune qui doute de lui-même.

Les organes de protection sociale sont au service des personnes en difficulté et aussi au service de la société, dans sa volonté d'affirmer qu'elle peut et veut offrir à chacun une possibilité d'existence autonome et digne.

2. Notre référence... Nous et nos normes ou eux et leurs doutes ?

Poser des exigences à un jeune en rupture ou en risque de rupture de formation est une forme de respect de sa compétence à construire son autonomie. Mais la cohérence exige aussi un engagement sans faille et solidaire des acteurs professionnels. Elle doit se construire sur des scénarios de **solutions possibles**, et non seulement de **solutions normatives**.

Sous certaines conditions, à un moment précis du parcours de la personne on doit dépasser les barrières légales ou institutionnelles et se pencher sur les ressources de la personne et de son réseau (dont nous sommes aussi membres !) au lieu de canaliser les énergies sur ce qui n'a pas pu être développé en amont.

Si nous n'arrivons pas à créer le contact, à susciter l'envie du mouvement, à redonner de l'espoir en d'autres termes, il n'y a guère de chance que quelque chose de concret se passe...

Cela signifie que nous soyons capables de partir de leur logique de négation de nos règles et de leurs envies qui nous paraissent parfois dérisoires face à la gravité de leur situation, que nous soyons capables de nous appuyer sur leurs motivations leurs aspirations et non sur nos règles institutionnelles pour tenter de reconstruire avec eux des perspectives.

C'est une contrainte assez difficile car elle signifie que nous devons aller les chercher là où ils sont aujourd'hui et non où nous voudrions qu'ils soient et qu'ils aillent. ... Incapables de règles ils ne sont souvent demandeurs que d'espoir... S'ils sont en décrochage, l'accroche ne pourra se créer que sur leur terrain et non le nôtre.

On ne pourra jamais faire avancer quelqu'un malgré lui. Le plus petit pas se fera toujours en allant chercher au tréfonds des tréfonds les ressources et la motivation du jeune lui-même. Si l'on n'arrive pas à créer ce contact, l'envie de bouger et d'espérer, il n'y a guère de chances qu'il se passe quelque chose de concret.

Entre nous, avec eux, il y aura souvent des désaccords, des tensions, des conflits, des envies de s'étripier, très certainement et surtout des conflits de loyauté avec nos propres règles.

Cette journée tombe donc à propos, car pour dépasser ces contraintes institutionnelles, les instances officielles que sont l'AI, l'Assurance chômage, l'aide sociale ou la formation professionnelle ont besoin de s'appuyer sur des organisations moins étatiques et moins cadenassées par un dispositif législatif.

Ces organisations peuvent faire le relais, la boucle d'amarrage parce qu'elles ont une liberté d'action et de parole que les services officiels n'ont pas ou moins, mais dont ils ont grand besoin.

Je termine sur une note d'espoir qui est aussi une interpellation. Recréer le lien social, redonner un sens à la trajectoire de jeunes en décrochage, sont une action professionnelle complexe, qui demande des compétences, la volonté de travailler en réseau multidisciplinaire, mais qui ne peut faire l'économie d'un engagement personnel.

¹ SEFRI : Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation -> <http://www.sbf.admin.ch/org/index.html?lang=fr>

² SECO : Secrétariat d'Etat à l'économie -> <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/04770/index.html?lang=fr>

³ OFAS : Office fédéral des assurances sociales -> <http://www.bsv.admin.ch/?lang=fr>

⁴ CDAS : Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales -> www.sodk.ch/nc/fr/qui-est-la-cdas/

⁵ ORP : Offices régionaux de placement -> <http://www.espace-emploi.ch/ueberuns/rav/>